Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

de « TERRES DE BORD » (communes déléguées de MONTAURE et de TOSTES)

du 1er juillet 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le 1er juillet, le Conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des deux communes déléguées, légalement convoqué, le quorum étant atteint (19 présents et représentés à l'ouverture de séance), s'est réuni à la mairie de la commune de Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

Présents (16) :
Monsieur Jacky FLEITH, Madame Maryannick DESHAYES, Messieurs Jean-Pierre PERIER, Olivier GUERRE, Thierry LECOMTE, Jean PAPLOREY, Jérôme JEANNOT, Michel QUILLET, Guillaume BUFFET et Olivier AUTECHAUD, Mesdames Jeanine FOLLAIN, Myriam MARCENY, Nicole LABICHE, Marie-Claude SASSINE, Marie-José DUE, Catherine DELALEAU.

Absents excusés et représentés (3) :
Monsieur Hubert DE LA HAYE (donnant procuration à Jean-Pierre Périer)
Madame Aline ROBERT (donnant procuration à Nicole Labiche)
Madame Isabelle PELLETIER (donnant procuration à Maryannick Deshayes)

Absents (5) :
Messieurs Sébastien CAMPOT et Bruno FOGLIAZZA , Mesdames Elodie NICOLAS, Martine PIOLINE et Sandrine REY.

Secrétaire de séance : Jean PAPLOREY, candidat et désigné à l'unanimité.

Secrétaire de mairie : Madame Lucie RAOULT.

Ouverture de séance : 18 heures 40.

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 14 mai 2019 :

Monsieur le maire présente à la signature le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 14 mai 2019.
Aucune question concernant ce procès-verbal n'étant posée à l'ouverture de séance, Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

Sur la proposition de Monsieur le maire et en accord avec les membres du Conseil, un septième point est ajouté à l'ordre du jour concernant la dénomination de la salle polyvalente de Montaure.

1. **Changement des fenêtres et portes de la mairie – choix de l'entreprise :**

Monsieur le maire rappelle que deux entreprises ont été consultées en vue de remplacer les fenêtres et les portes de la mairie. Il s'agit des sociétés Leroy et Pothier.
Madame Nicole Labiche signale qu'elle a personnellement demandé un devis à l'entreprise Guillopé dont le montant s'élève à 18 000 €.
Madame Maryannick Deshayes considère que l'établissement d'un bordereau et sa documentation par les entreprises retarderait de manière préjudiciable la réalisation des travaux. Elle propose donc que le Conseil vote d'après les deux devis présentés.

Le devis de l'entreprise Pothier d'un montant de 13 833,35 € H.T. est retenu.

2. **Prestations Propreté des écoles** :

A la demande de la mairie, l'entreprise ESSI a établi un devis concernant le nettoyage des locaux scolaires de la commune. En lieu et place du personnel actuel.
Monsieur le maire ouvre le débat sur l'utilité de recourir ou non à une entreprise extérieure.
Le maintien de la prestation interne est adopté à l'unanimité.

3. **Ecole : somme allouée par enfant pour les fournitures scolaires :**

Actuellement, une somme forfaitaire de 3 600 € par an est allouée pour l'achat de fournitures scolaires. A ce jour, 126 enfants sont inscrits pour l'année scolaire 2019/2020. Ce nombre peut encore évoluer d'ici au mois de septembre.
Une somme de 30 € par enfant et par an est allouée à l'unanimité.

4. **Subvention club cycliste :**

Chaque année, le Conseil municipal attribue au Club cycliste de Montaure deux subventions dont l'une est destinée à indemniser les commissaires de la course qui se déroule dans la commune. Lors du vote des subventions 2019, cette dernière a été omise. Le Conseil municipal est donc appelé à réparer cet oubli.
Une subvention de 400€ est allouée au club cycliste de Montaure.

5. **EAD – choix du projet:**

A la demande de la commune, le cabinet EAD a établi des projets de rénovation de l'école actuelle et de construction d'une nouvelle école. Monsieur le maire demande au Conseil de choisir entre ces deux solutions.
La construction d'une nouvelle école est retenue.

6. **Décision modificative n° 1 :**

Aucune dépense n'a été prévue pour l'achat de mobilier scolaire complémentaire pour la rentrée de septembre, ni pour remplacer le réfrigérateur de la salle polyvalente de Montaure qui ne fonctionne plus.

Section investissement dépenses

Compte 020 Dépenses imprévues	- 2324.80€	
Compte 2184 Opération 11 Groupe scolaire		+ 1000.00€
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles		+ 1324.80€

La décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

7. **Dénomination de la salle polyvalente de Montaure :**

Monsieur Thierry Lecomte propose que la plaque fixée à l'entrée de l'ancienne salle des fêtes soit apposée sur la salle polyvalente pour honorer la mémoire de Monsieur Robert Guerre, ancien adjoint et ancien président du Comité des fêtes.

Cette proposition est acceptée.

DIVERS :

Achat d'un four micro-ondes :

Il sera nécessaire d'acheter un four micro-ondes pour la salle polyvalente de Montaure car le four existant est sous-dimensionné pour le réchauffage des biberons.

Séance levée : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jacky FLEITH